

du 14/11/2012

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille douze et le quatorze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Délibération n° 12-2012

Décision modificative sur
le budget de la commune

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Mr Eric MALHERBE, Mlle Denise ROUEL, Mr THIOT Jacques, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mr ROBERT RAYNAL

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, expose à l'Assemblée que les crédits ouverts aux l'articles ci-dessous du budget de la commune de l'exercice 2012 sont insuffisants et qu'il serait nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

**Nota- Le Maire certifie
que la convocation du
Conseil avait été faite le
08/11/2012**

Compte 7325 recettes + 329 €

Compte 73925 dépenses + 214 €

Compte 6064 dépenses + 115 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces mouvements de crédits.

**Pour extrait conforme au
registre
Fait à Marchastel le
14/11/2012
Le Maire,**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ces virements de crédits.

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 14/11/2012
et publication ou
notification
le 14/11/2012**

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents